

## SOMMAIRE EXÉCUTIF

Il est prévu que le pourcentage de Canadiens âgés de 65 ans et plus augmentera au cours des décennies à venir.

Ce changement démographique continuera d'exercer une pression énorme sur les finances publiques - pas seulement en termes de dépenses en santé, mais aussi en termes de revenus pour nos gouvernements, alors que la proportion de travailleurs par rapport aux retraités continue de diminuer au Canada.

Depuis 2010, le gouvernement fédéral a publié des rapports annuels analysant comment le vieillissement de la population canadienne aura une incidence sur la viabilité des finances fédérales à long terme.

En revanche, la plupart des gouvernements provinciaux agissent comme une personne de 63 ans qui n'a jamais pensé à la planification de la retraite.

En juin 2017, la Fédération canadienne des contribuables (FCC) a fait des demandes de d'accès à l'information auprès de chaque gouvernement provincial. Nous voulions connaître les analyses qu'ils ont menées quant à la viabilité de leurs finances à long terme. Les résultats ont montré que:

- Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a indiqué avoir effectué une analyse au cours des deux dernières années, mais leur analyse n'a pas encore été résumée dans un rapport. On nous a informés qu'il faudrait déboursier 750 \$ pour avoir accès aux données.
- Le gouvernement de Québec a également répondu qu'il a effectué des analyses, mais il a indiqué que ses données ne pouvaient pas être divulguées. Des rapports publics montrent des analyses des coûts futurs en santé, mais la province ne semble pas avoir publié une analyse holistique - qui examinerait les revenus et les dépenses totales.
- Le Manitoba a effectué des recherches tant à l'interne que par des tiers, mais son gouvernement bénéficierait d'une analyse plus poussée; semblable à celle effectuée par le gouvernement fédéral.
- Les autres provinces ont soit indiqué que 'les documents demandés n'existaient pas' ou ont fourni des réponses similaires. Certaines provinces ont fourni des données sur les changements apportés à leurs populations respectives, mais elles n'ont pas donné un aperçu complet de la façon dont ces changements auront une incidence sur leurs revenus et leurs dépenses à long terme.

Si rien n'est fait, ce manque de planification au niveau provincial pourrait entraîner des hausses d'impôts, des réductions dans les services dont les gens ont besoin, une augmentation des niveaux d'endettement, ou une combinaison des trois. La FCC recommande donc ce qui suit.

- Les gouvernements provinciaux devraient immédiatement commencer à effectuer des analyses régulières quant à la viabilité à long terme de leurs finances . De telles analyses pourraient être menée de manière indépendante, en conjonction avec d'autres provinces, ou avec le directeur parlementaire du budget (DPB).
- Les gouvernements provinciaux devraient mettre davantage l'accent sur le partage, entre gouvernements, de stratégies pour diminuer le coût lié à la prestation des services.
- Les gouvernements provinciaux devraient limiter les dépenses et équilibrer leurs budgets afin d'assurer que les écarts budgétaires puissent être comblés et que les générations futures n'héritent pas d'une énorme dette et de hausses d'impôts.



## CONTEXTE

Comme la plupart des pays occidentaux, le Canada a connu une hausse significative de son taux de natalité après la Seconde Guerre mondiale – une période connue sous le nom de ‘baby boom.’ Suite à cette hausse, le taux de natalité a diminué de façon significative, alors que l’espérance de vie s’est grandement améliorée. Par conséquent, notre pyramide démographique s’est trouvée à être déséquilibrée.

Ce que cela signifie est que le pourcentage d’aînés au Canada augmentera au fil du temps, tandis que la population en âge de travailler (15-64) diminuera. Bien que le vieillissement de la population aura une incidence sur toutes les provinces au Canada, certaines provinces seront plus touchées que d’autres :

Juridiction	65 ans et plus (2013)	65 ans et plus (2038)
CDA	15,3 %	24,0 %
T.-N.-L.	17,1 %	35,0 %
Î.-P.-É.	17,3 %	30,2 %
N.-É.	17,7 %	32,2 %
N.-B.	17,6 %	32,6 %
Qc	16,6 %	25,4 %
Ont.	15,2 %	25,1 %
Man.	14,4 %	21,1 %
Sask.	14,4 %	21,5 %
Alb.	11,2 %	16,9 %
C.-B.	16,4 %	25,3 %
Yn	9,9 %	19,7 %
T.N.-O.	6,1 %	16,2 %
Nt	3,5 %	8,8 %

Source : Statistique Canada <sup>i</sup>

Ce changement démographique présente deux défis considérables pour les gouvernements. D’un côté, en termes de dépenses, les gouvernements subiront une pression énorme dans les coûts de prestation des soins de santé étant donné que les citoyens plus âgés ont tendance à utiliser le système de santé plus fréquemment et nécessitent des traitements plus coûteux.

Par exemple, l’Institut canadien d’information sur la santé a conclu que le coût annuel moyen des services de santé pour les personnes âgées de 1 à 64 ans variait de 1 566 \$ à 4 617 \$ en 2013, tandis que les personnes âgées de 65 à 89 ans étaient en moyenne de 6 360 à 24 645 \$. Les Canadiens âgés de 90 ans et plus ont, en moyenne, coûté 29 088 \$<sup>ii</sup> par personne par an au système de santé.

\* Supposant qu’aucune mesure ne soit mise en place afin de freiner l’augmentation des dépenses en santé, on estime que celles-ci auront une croissance réelle de 5.1% par an, ce qui les porteraient de 44% des revenus provinciaux et territoriaux aujourd’hui à 103% d’ici 2037.<sup>iii</sup>

Âge	Coût moyen
moins d’un an	10 915,54 \$
1-4	1 566,59 \$
5-9	1 308,87 \$
10-14	1 367,84 \$
15-19	1 618,83 \$
20-24	1 738,37 \$
25-29	2 147,93 \$
30-34	2 369,58 \$
35-39	2 278,64 \$
40-44	2 286,00 \$
45-49	2 590,94 \$
50-54	3 051,19 \$
55-59	3 695,44 \$
60-64	4 617,13 \$
65-69	6 360,51 \$
70-74	8 361,98 \$
75-79	11 511,18 \$
80-84	16 008,46 \$
85-89	24 645,97 \$
90 et plus	29 088,68 \$

Source : l’Institut canadien d’information sur la santé

Il est difficile de faire des prédictions à long terme quant à la gravité de l’impact d’une population vieillissante sur les dépenses en soins de santé, mais une étude de 2016 de l’Institut canadien des actuaires suggère que l’impact pourrait être immense.

En termes de revenus, les gouvernements ressentiront une pression car une population vieillissante signifie qu'un grand nombre de personnes quitteront le marché du travail. Les retraités ont tendance à avoir des revenus annuels plus bas et paient moins d'impôts sur le revenu, diminuant aussi leur contribution dans l'économie. Tout cela entraînera une croissance plus lente du PIB et des revenus d'impôts sur les entreprises.

Le Bureau du directeur parlementaire du budget a indiqué que l'économie canadienne a cru de 2.4% en moyenne entre 1982 et 2015. Ils s'attendent à ce que la croissance ralentisse à 1,8% en moyenne entre 2016-2021 et 1,6% entre 2022-2090.<sup>iv</sup>

## ANALYSE FÉDÉRALE

Depuis 2010, Le Bureau du Directeur parlementaire du budget (DPB) du gouvernement fédéral publie annuellement des 'rapports sur la viabilité financière'. Ces rapports examinent la viabilité de la situation financière à long terme du gouvernement fédéral à mesure que la population du Canada vieillit.

Notamment, en projetant les revenus à long terme, les dépenses et le niveau d'endettement, l'analyse calcule un 'écart fiscal' – un chiffre qui représente 'la variation immédiate et permanente des revenus, des dépenses ou de la combinaison des deux (exprimée en pourcentage du PIB) qui est nécessaire pour stabiliser le ratio de la dette nette au PIB à son niveau actuel sur le long terme.'<sup>v</sup>

En d'autres mots, l'analyse aide à indiquer si le gouvernement fédéral doit réduire les dépenses ou augmenter les impôts pour s'assurer que ses finances soient durable à long terme.

En plus d'examiner les finances fédérales, les rapports calculent également un 'écart fiscal' fondé sur un regard consolidé sur les finances des gouvernements provinciaux, territoriaux, autochtones, et locaux. Bien que les rapports soient utiles pour examiner les finances du gouvernement fédéral, la nature consolidée d l'analyse des gouvernements provinciaux, territoriaux et locaux ne permet pas d'examiner la situation financière individuelle de chaque province.

**Tableau 3: Les écarts fiscaux identifiés par le DPB**

	Fédéral	Provincial/ Territorial/Local
<b>2011</b>	+\$20,4 G	+\$25.6 G
<b>2012</b>	-\$25,0 G	+36.0 G
<b>2013</b>	-\$24,8 G	+36.2 G
<b>2014</b>	-\$28,2 G	+34.1 G
<b>2015</b>	-\$28,0 G	+28.0 G
<b>2016</b>	-\$19,2 G	+30.2 G

Source : 2010-2016 Rapport sur la viabilité financière <sup>vi</sup>

**Remarque :** Un chiffre positif indique un écart, ce qui signifie qu'une réduction des dépenses ou une augmentation des revenus fiscaux seront nécessaires pour combler le manque à gagner.

Comme l'indique le tableau 3, jusqu'en 2012, le DPB a estimé que le gouvernement fédéral devrait réduire les dépenses ou augmenter les impôts afin de maintenir son ratio dette/PIB à long terme. Toutefois, en raison de la réduction des dépenses fédérales, y compris une diminution des transferts fédéraux en matière de santé et le relèvement de l'âge d'admissibilité aux prestations du Programme de la sécurité de la vieillesse, les finances fédérales sont passées d'une situation où le gouvernement fédéral devait envisager des réductions de dépenses ou des hausses d'impôts vers une situation financière plus soutenable.

En revanche, ces changements ont élargi 'l'écart fiscal' des gouvernements provinciaux, territoriaux et locaux d'environ 10 milliards de dollars. Bien que le *Rapport sur la viabilité financière 2016* du DPB estime un écart fiscal consolidé de 30 milliards de dollars pour les gouvernements provinciaux/ territoriaux/locaux/autochtones, les perspectives pour chaque province manquent de clarté.<sup>vii</sup>

## ANALYSE PROVINCIALE

En juin 2017, la Fédération canadienne des contribuables (FCC) a déposé des demandes d'accès à l'information auprès de chaque gouvernement provincial. Nous cherchions à connaître leur analyse de la viabilité à long terme de leurs finances à mesure que leur population vieillit. Cette recherche s'appuie sur un rapport antérieur effectué par l'auteur de ce rapport ici, publié par le Manning Centre en 2015.<sup>viii</sup>

Tel que l'avait conclu le rapport antérieur en 2015, les documents obtenus suite à nos demandes d'accès à l'information démontrent que les gouvernements provinciaux sont encore mal préparés pour faire face au vieillissement de la population – la plupart d'entre eux n'ont même pas encore analysé comment un tel changement affectera leurs finances.

Plus précisément, nous avons demandé à chaque province :

« Veuillez fournir de la documentation sur tous les rapports ou analyses sur les changements démographiques (vieillessement de la population) en/au/à [nom de province] à venir et sur la façon dont cela affectera les revenus futurs, les dépenses et le niveau d'endettement. Je cherche des analyses semblables à celles des Rapports sur la viabilité financière du gouvernement fédéral qui prévoient des revenus, des dépenses et des écarts fiscaux à long terme. La période de temps de cette demande est du 1<sup>er</sup> juin 2015 – 15 juin 2017.

**Tableau 4 : Résumé des réponses aux demandes d'accès à l'information**

Jurisdiction	Résumé de la réponse
C.-B.	<i>Aucun document n'a été trouvé en réponse à votre demande.</i>
Alb.	<i>Une recherche approfondie menée par le personnel du TBF [Conseil du Trésor et Finances] n'a pas réussi à trouver de documents répondant à votre demande.</i>
Sask.	<i>Les documents auxquels vous souhaitez accéder n'existent pas au ministère des Finances.</i>
Man.	<i>Finances Manitoba a fait des recherches dans ses dossiers et peut affirmer qu'il n'existe aucun document à cet effet.</i>  Remarque: Le ministère a fournis de la documentation provenant du Centre pour l'étude des niveaux de vie. Ces documents ne fournissent pas d'estimés quant aux revenus et aux dépenses, mais identifient les besoins de croissance de (2014-2038) afin d'éviter un accroissement de la dette ou des taxes et impôts.
Ont.	<i>Aucun dossier répondant à votre demande n'a été trouvé.</i>
Qc	Le ministère a indiqué qu'il détient des documents correspondants à notre demande, mais « qu'il ne pouvait pas les divulguer » car les documents «sont des documents de travail ou des documents de la même nature, ou des avis ou des recommandations présentés moins de dix ans plus tôt ... » De plus, le ministère a une analyse liée au vieillissement de la population et des dépenses en santé, mais ne semble pas avoir publié des projections plus exhaustives pour les revenus et dépenses totaux.
T.-N.-L.	<i>Veuillez noter que nous avons examiné nos dossiers et déterminé que le ministère des Finances n'a aucun document répondant à votre demande.</i>
N.-B.	Les analyses ne semblent pas projeter un équilibre des revenus et des dépenses sur le long terme. Le ministère a des analyses quant aux prévisions démographiques, mais aucune analyse financière exhaustive.
N.-E.	Le gouvernement a indiqué qu'il a commencé à analyser la situation mais que les données n'ont pas encore été compilées dans un rapport. Afin d'avoir accès aux données, le gouvernement a indiqué que nous devrions déboursier 750\$.
Î.-P.-É.	<i>...Nous avons examiné nos dossiers et nous avons déterminé que le ministère des Finances n'a aucun document répondant à votre demande.</i>

La Nouvelle-Écosse semble être la province la plus prête à faire face aux changements démographiques puisque son gouvernement travaille présentement sur une analyse, mais n'a pas encore compilé les résultats dans un rapport. Pour obtenir l'accès aux données, la FCC aurait eu à déboursé 750\$ (nous avons refusé).

Le Québec a répondu qu'il avait des documents répondant à notre demande, mais ceux-ci ne peuvent être divulgués car les dossiers sont confidentiels. Il existe des documents publiés qui examinent les coûts des soins de santé à l'avenir, mais ceux-ci ne montrent pas la situation dans son ensemble, soit une analyse des revenus et des dépenses à long terme. Ainsi, la recherche du gouvernement pourrait être encourageante, mais il est difficile d'en avoir la certitude.

Enfin, le gouvernement du Manitoba a partagé des données intéressantes du Centre pour l'étude des niveaux de vie sur les besoins de croissance et l'analyse effectuée par le Bureau des statistiques du Manitoba, mais il ne semble pas y avoir d'analyse gouvernementale qui examine les revenus et dépenses totaux sur le long terme. Les autres provinces ont répondu qu'elles n'ont pas été en mesure de localiser de documents répondant à notre requête, ou d'autres réponses à cet effet.

Chaque année passée par les gouvernements provinciaux et territoriaux à ignorer l'impact financier qu'auront les changements démographiques rendra plus ardue la planification et la préparation à faire face à ces défis. Ces provinces agissent essentiellement comme un homme de 63 ans qui n'a pas du tout pensé à la planification de la retraite. Dans l'ensemble, ce manque de planification au niveau provincial pourrait entraîner des augmentations de taxes et d'impôts, des compressions dans les services de base, un niveau d'endettement accru ou une combinaison des trois.

## RECOMMANDATIONS

Pour remédier au manque de planification au niveau provincial, la FCC présente trois recommandations :

Premièrement, chaque gouvernement provincial devrait immédiatement commencer à effectuer une analyse annuelle de la viabilité de ses finances sur le long terme. Une telle analyse pourrait être effectuée de manière indépendante,

conjointement avec d'autres provinces ou avec le DPB. Identifier le problème est la première étape menant vers une solution..

Deuxièmement, les gouvernements provinciaux devraient mettre davantage l'accent sur le partage des stratégies de réduction des coûts entre eux. Trop souvent, les réunions interprovinciales semblent être axées sur l'élaboration de stratégies pour obtenir plus de fonds du gouvernement fédéral. Les stratégies d'accroissement de l'efficacité et de réduction des coûts liés à la prestation des services devraient être partagées et reproduites partout au Canada.

Troisièmement, les gouvernements provinciaux devraient réduire les dépenses et équilibrer leurs budgets afin de combler les écarts fiscaux et d'éviter que les générations futures n'héritent d'une encore plus grosse dette et d'un plus gros fardeau fiscal.

## CONCLUSION

Selon la plupart des experts, le vieillissement de la population canadienne présente un défi financier significatif pour les gouvernements. Malheureusement pour les contribuables, les gouvernements provinciaux avancent à pas de tortue dans ce dossier.

La première étape est de rechercher et analyser le problème. Si les gouvernements provinciaux ne le font pas, ils seront forcés d'augmenter les taxes, d'augmenter le niveau d'endettement ou de réduire les services que le public juge essentiels.

## RÉFÉRENCES

- i* Statistique Canada catalogue no. 91-520-X, Medium-growth scenario (M3) used for 2038 projections (P. 22)  
<http://www.statcan.gc.ca/pub/91-520-x/91-520-x2014001-eng.pdf>
- ii* L'Institut canadien d'information sur la santé. Tableau des données nhex-Series-E-2016, Table E.1.16.2
- iii* "Sustainability of the Canadian Health Care System and Impact of the 2014 Revision to the Canada Health Transfer."  
L'Institut canadien des actuaires, rapport de septembre 2013, page 1.  
<http://www.cia-ica.ca/docs/default-source/2013/213075e.pdf?sfvrsn=4>
- iv* 2016 Rapport sur la viabilité financière, Le Bureau du directeur parlementaire du budget, juin 2016, page 6  
[http://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2016/FSR\\_2016/FSR\\_2016\\_EN.pdf](http://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2016/FSR_2016/FSR_2016_EN.pdf)
- v* Ibid. Page 1
- vi* 2011-2016 Rapports sur la viabilité financière disponibles sur le site internet du DPB.  
<http://www.pbo-dpb.gc.ca/en/our-publications>
- vii* Ibid. Page 2
- viii* "Policy Brief: Provinces Lack Financial Analysis on Aging Population", Craig, Colin, Manning Centre, decembre 2015  
[https://www.manningcentre.ca/sites/default/files/policy\\_brief-\\_provinces\\_lack\\_financial\\_analysis\\_on\\_aging\\_population-2.pdf](https://www.manningcentre.ca/sites/default/files/policy_brief-_provinces_lack_financial_analysis_on_aging_population-2.pdf)

## AU SUJET DE L'AUTEUR

Colin Craig est le directeur intérimaire pour l'Alberta de la Fédération canadienne des contribuables. Il est détenteur d'un MBA et d'un Baccalauréat en économie de l'Université du Manitoba et est l'auteur du livre *The Government Wears Prada*, qui examine comment le Canada peut se préparer au vieillissement de la population. Les travaux de Colin ont été publiés dans des journaux partout au Canada, dont le *National Post*, le *Calgary Herald*, l'*Edmonton Journal*, le *Leader Post*, le *Star Phoenix*, le *Winnipeg Free Press* et le *Sun*. Ses efforts auprès de la FCC ont conduit à des changements politiques aux niveaux municipal, provincial et fédéral.

## AU SUJET DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES CONTRIBUABLES

La *Fédération canadienne des contribuables* (FCC) est un organisme à but non-lucratif de régime fédéral prônant une réduction des taxes et impôts, une diminution du gaspillage de fonds publics et un gouvernement imputable, prêt à rendre des comptes à ses citoyens. Fondé en Saskatchewan en 1990, lorsque l'*Association of Saskatchewan Taxpayers* et la *Resolution One Association of Alberta* se sont fusionnées afin de créer une association d'envergure nationale. Aujourd'hui, la Fédération compte plus de 117 000 supporters, d'un bout à l'autre du pays.

La Fédération a un bureau fédéral à Ottawa, ainsi que des bureaux régionaux en Colombie-Britannique, en Alberta, dans les Prairies (Saskatchewan et Manitoba), en Ontario et dans les Maritimes. Les bureaux régionaux effectuent de la recherche et des activités de défense des droits des contribuables au sein de leurs provinces respectives, en plus d'agir en tant qu'organismes régionaux d'initiatives pancanadiennes.

Les bureaux de la *Fédération canadienne des contribuables* effectuent, chaque mois, des centaines d'entrevues avec les médias, tiennent des conférences de presse et publient régulièrement des communiqués de presse, des commentaires, des interventions en ligne et des publications afin

de s'assurer que les revendications des supporters de la Fédération soient entendues. Ses représentants s'expriment régulièrement dans le cadre de fonctions officielles, font des présentations devant des officiels gouvernementaux, rencontrent des politiciens, organisent des pétitions, des conférences et des campagnes afin de mobiliser les citoyens pour que l'on puisse obtenir de réels changements au niveau des politiques publiques. Chaque semaine, ses bureaux envoient des commentaires intitulés « *Let's Talk Taxes* » (*Parlons taxes*), à plus de 800 médias et personnalités à travers le Canada.

Chaque contribuable Canadien supportant la mission de la *Fédération canadienne des contribuables* peut, gratuitement, devenir un sympathisant en s'inscrivant à notre info-lettre « *Action Updates* ». Les sympathisants ayant fait un don peuvent aussi recevoir notre publication phare, le magazine « *The Taxpayer* » (*Le Contribuable*), publié quatre fois par an.

La *Fédération canadienne des contribuables* est un organisme indépendant, sans aucune affiliation institutionnelle ou partisane. Il est prohibé pour ses employés et membres du conseil d'administration d'être membres de quelque parti politique que ce soit. En 2015-16, la *Fédération* a amassé 4,7 millions de dollars grâce à 29 102 généreux donateurs. Les dons à la FCC ne sont pas déductibles d'impôt.